

Principales conditions applicables aux opérations internationales

A partir du 1^{er} janvier 2007 (tarifs en euros HT)

Nos tarifs 2007 : 100 % "transparence"

Particuliers, Professionnels ou Entreprises, quels que soient vos projets à l'international, la Banque Populaire Val de France est là pour vous accompagner.

Ce dépliant vise à vous informer des tarifs de nos opérations les plus courantes applicables à compter du 1^{er} janvier 2007.

Vous avez également tout loisir de consulter l'exhaustivité de nos tarifs, soit dans le « Classeur Transparence », en libre accès dans toutes nos agences, soit via notre site Internet www.bpvf.banquepopulaire.fr

Bien entendu, votre conseiller est toujours disponible pour vous aider dans vos choix et répondre à vos interrogations en matière de tarification.

Elodie DEGRYSE
Directeur Marketing et Communication

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE



Banque et populaire à la fois.

www.bpvf.banquepopulaire.fr

Paiements émis		
VIREMENT - IMPORT		
Virement EUROPEEN (selon règlement Européen 2560/2001) <i>Emis vers l'un des pays de l'Espace Economique Européen⁽¹⁾</i>		
■ Virement d'un montant ≤ 50 000 € (en frais partagés "SHARED" ⁽²⁾ et comportant obligatoirement les codes IBAN ⁽³⁾ et BIC ⁽⁴⁾ corrects du bénéficiaire)		
• Ordre papier		2,84
• Ordre Internet ou télétransmis		0,12
■ Virement d'un montant > 50 000 €		cf virement international
Virement INTERNATIONAL <i>Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés "SHARED"⁽²⁾ :</i>		
■ Virement < 250 € ou contre-valeur	par virement	11,00
■ Virement > 250 € et ≤ 12500 € ou contre-valeur	par virement	
• Virement en euros :		minimum
- ordre papier		18,50
- ordre Internet ou télétransmis		13,50
• Virement en devises :		
- ordre papier		27,00
- ordre Internet ou télétransmis		22,00
■ Virement > 12500 € ou contre-valeur	par virement	
• Virement en euros :		
- ordre papier		27,00
- ordre Internet ou télétransmis		22,00
• Virement en devises :		
- ordre papier		40,00
- ordre Internet ou télétransmis		35,00
FRAIS ADDITIONNELS		
• Virement charges "OUR" ⁽⁵⁾		variable selon pays
• Frais de réparation pour IBAN ou BIC incorrect ou manquant		8,50
• Intervention sur opération en cours		8,50
• Délivrance d'un acquit par fax en France ou à l'étranger		8,50
• Traitement urgent (date de valeur = jour de l'exécution)		8,50
CHEQUE - IMPORT		
■ Edition d'un chèque de banque		10,87
■ Règlement de chèque émis hors E.E.E ⁽¹⁾		27,00
EFFET - IMPORT		
■ Frais d'encaissement	par effet	
• Effet ≤ 12500 € ou contre-valeur :		
- en euros		38,50
- en devises		47,00
• Effet > 12500 € ou contre-valeur :		
- en euros		67,00
- en devises		80,00

Zone euro

⁽¹⁾ Espace Economique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

⁽²⁾ SHARED : frais BPVF à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire.

⁽³⁾ IBAN : format international des coordonnées de domiciliation bancaire.

⁽⁴⁾ BIC : Code d'Identification de Banque.

⁽⁵⁾ OUR : frais perçus par la Banque du bénéficiaire et/ou frais éventuels des banques intermédiaires à votre charge en sus des frais BPVF.

REMISE DOCUMENTAIRE - IMPORT		
■ Frais d'encaissement	par remise	
• Remise ≤ 12 500 € ou contre-valeur :		
- en euros		58,50
- en devises		67,00
• Remise > 12 500 € ou contre-valeur :		
- en euros		107,00
- en devises		120,00
FRAIS ADDITIONNELS (effet et remise documentaire)		
• Frais d'acceptation	par effet	26,00
• Frais de prorogation	par effet	26,00
• Frais de relance	par quinzaine	26,00
• Frais de protêt à la charge du remettant	par effet	26,00
• Frais de délivrance bon de cession		32,00
• Frais d'envoi courrier express		selon tarif prestataire
Paiements reçus		
VIREMENT - EXPORT		
Virement EUROPEEN (selon règlement Européen 2560/2001) <i>Reçu de l'un des pays de l'Espace Economique Européen⁽¹⁾</i>		
■ Virement d'un montant ≤ 50 000 € (en frais partagés "SHARED" ⁽²⁾ et comportant obligatoirement les codes IBAN ⁽³⁾ et BIC ⁽⁴⁾ corrects du bénéficiaire)		gratuit
■ Virement d'un montant > 50 000 €		cf virement international
Virement INTERNATIONAL		
■ Virement ≤ 250 € ou contre-valeur	par virement	11,00
■ Virement > 250 € ou contre-valeur :	par virement	
- en euros		13,50
- en devises		18,50
FRAIS ADDITIONNELS		
• Frais de réparation pour IBAN ou BIC incorrect ou manquant		8,50
CHEQUE - EXPORT		
■ Encaissement de chèque	par chèque	
• Chèque ≤ 8 000 € ou contre-valeur		18,50
• Chèque > 8 000 € ou contre-valeur :		
- en euros		27,00
- en devises		40,00
FRAIS ADDITIONNELS		
• Impayé sur chèque remis (dont frais de banque étrangère)*		78,00
• Frais de port	minimum	14,00
(tarif en fonction du pays et du prestataire)		
EFFET - EXPORT		
■ Frais d'encaissement	par effet	
• Effet ≤ 12 500 € ou contre-valeur :		
- en euros		28,50
- en devises		33,50
• Effet > 12 500 € ou contre-valeur :		
- en euros		43,50
- en devises		48,50
REMISE DOCUMENTAIRE - EXPORT		
■ Frais d'encaissement	par remise	
• Remise ≤ 12 500 € ou contre-valeur :		
- en euros		43,50
- en devises		48,50
• Remise > 12 500 € ou contre-valeur :		
- en euros		73,50
- en devises		78,50

FRAIS ADDITIONNELS (effet et remise documentaire)		
• Frais d'acceptation	par effet	26,00
• Frais d'impayé	par effet ou remise	26,00
• Frais de prorogation	par effet	26,00
• Frais de relance	par quinzaine	26,00
• Frais de port	minimum	14,00
(tarif en fonction du pays et du prestataire)		

Crédit documentaire

A L'IMPORTATION ⁽⁶⁾		
■ Opération ≤ 30 000 € ou contre-valeur		192,00
	par trimestre supplémentaire	60,00
■ Opération > 30 000 € et ≤ 75 000 €		260,00
	par trimestre supplémentaire	60,00
■ Opération > 75 000 € et ≤ 350 000 €		350,00
	par trimestre supplémentaire	60,00
■ Opération > 350 000 €		1 ‰
	par trimestre supplémentaire	150,00

FRAIS ADDITIONNELS

• Commission de modification		55,00
• Commission d'utilisation supplémentaire		70,00
• Frais de représentation de documents irréguliers (à la charge du bénéficiaire)		55,00
• Frais d'envoi courrier express	selon tarif prestataire	

■ Crédoc Internet

• Abonnement	par mois	50,00
• Formation	sur devis	
■ Étude de projet	sur devis	55,00 ⁽⁷⁾
	minimum	

A L'EXPORTATION⁽⁷⁾

■ Commission de notification ⁽⁸⁾		
• Montant ≤ 30 000 € ou contre-valeur		57,00
• Montant > 30 000 € et ≤ 75 000 € ou contre-valeur		80,00
• Montant > 75 000 € et ≤ 250 000 € ou contre-valeur		125,00
• Montant > 250 000 € ou contre-valeur		0,5 ‰
■ Commission de confirmation (variable selon pays) ⁽⁸⁾	sur devis	
	minimum	100,00

FRAIS ADDITIONNELS

• Commission de transfert de crédit documentaire		100,00
• Commission de levée de documents	par levée	90,00
• Commission de modification		55,00
• Commission d'acceptation* :		
- Montant ≤ 250 000 € ou contre-valeur		60,00
- Montant > 250 000 € ou contre-valeur		150,00
• Commission de mise en conformité des documents		55,00
• Frais de port	minimum	14,00
(tarif en fonction du pays et du prestataire)		
■ Étude de projet	sur devis	
	minimum	55,00

(6) Le forfait par opération intègre une commission d'ouverture sur un trimestre ainsi qu'une utilisation.

(7) Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter, dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par nos correspondants, des frais de port et télégrammes (et autres) engagés à votre demande.

(8) Si la commission de confirmation s'applique, pas de commission de notification.

* Non Taxable.

Garanties internationales

■ Garantie caution, lettre de crédit stand by, aval d'effet		
• Frais d'émission :		
- acte standard		80,00
- acte personnalisé		120,00
• Frais de notification		55,00
• Frais de modification ou de prorogation		55,00
• Frais de mise en jeu		100,00
■ Commission d'engagement		2,50 %
■ Etude de projet	sur devis	
	minimum	55,00

Trésorerie devises

■ Frais de change		
• Achat ou vente au cours de référence (selon le cours BPVF en vigueur le jour de la transaction)		gratuit
• Achat ou vente au cours comptant		21,00
■ Contrat à terme fixe		
• Frais de mise en place		50,00
■ Contrat à terme à préavis, à préavis + ou à terme unique		
• Frais de mise en place		21,00
• Frais de levée		11,00
■ Options de change et produits dérivés		gratuit
■ Ordre à cours limité		21,00
■ Avance en devises, à terme fixe		
• Frais de mise en place		50,00
• Frais de prorogation ou de levée anticipée		50,00

Suivi et gestion des opérations à l'international

■ Par Internet : www.bpvf.banquepopulaire.fr/Entreprise/		
• Abonnement mensuel au service de base		15,00
• Mise en place		50,00
• Option consultation des comptes ouverts à l'étranger (par extrait et par écriture)		sur devis
■ Télétransmission		
• Abonnement mensuel par compte en devises ouvert à la BPVF : option comptes étrangers		nous consulter

AUTRES SERVICES

■ Compte en devises tenu à la BPVF		
• Frais d'ouverture de compte en devises dans nos livres		gratuit
• Frais de clôture d'un compte en devises		gratuit
• Frais de gestion	par trimestre	20,00
■ Compte tenu à l'étranger		
• Frais d'ouverture de compte		60,00
■ Transmission d'extraits de compte à l'étranger via SWIFT		sur devis
■ Délivrance d'une lettre d'introduction		30,00
■ Frais de recherche (hors frais de correspondant)		
• De moins de 6 mois		12,54
• De plus de 6 mois		sur devis
	minimum	30,00
+ frais de photocopie		0,84
■ Emission d'un message SWIFT de type 101		frais réels
■ COFACE : mise en place de dossier		76,00

Principales dates de valeur

■ Paiement émis		
• Par virement	J de l'opération par la BPVF - 1 jour calendaire ⁽⁹⁾	
• Par chèque	J de saisie de l'écriture - 2 jours calendaires ⁽⁹⁾	
• Par effet ou remise documentaire	J de règlement - 1 jour calendaire ⁽⁹⁾	
■ Paiement reçu		
• Par virement, par effet ou par remise documentaire		
- en euros :	date de disponibilité + 1 jour ouvré ⁽¹⁰⁾	
- en devises :	date de disponibilité + 3 jours ouvrés ⁽¹⁰⁾	
• Par chèque payable à l'étranger	nous consulter	

(9) Jour calendaire : jour de calendrier.

(10) Jours ouvrés : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi sauf s'ils sont fériés.

Nos conditions générales sont affichées en agence, en application de l'article 7 du décret du 24 juillet 1984. Elles sont disponibles en permanence sur notre site Internet à l'adresse : www.bpvf.banquepopulaire.fr

Votre conseiller est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour obtenir des précisions sur les services et la tarification de la Banque Populaire Val de France, vous pouvez composer le 0825 07 08 09 (0,15 € la minute).

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Société de courtage d'assurances. Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L. 530-1 et L. 530-2 du Code des Assurances. SIREN 549 800 373 RCS Versailles.

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

9 avenue Newton
78183 St Quentin Yvelines Cedex
Téléphone : 01 30 14 66 00 - Télécopie : 01 30 14 66 02

GRUPE BANQUE POPULAIRE

